

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [3]

Artikel: Associations

Autor: ED / Daumont, Eliane / Humbert-Droz, Jenny

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

POLITIQUE

Prochaines élections cantonales (VD)

Les 6 et 7 mars seront élus pour quatre ans nos 200 nouveaux députés. Pour les élections au Grand Conseil, le canton est divisé en trente arrondissements électoraux qui ont droit chacun à un député de base plus un nombre variable selon la densité de la population; cette dernière est en mouvement constant, aussi recalcule-t-on, lors de chaque recensement, le quota de députés des trente arrondissements. Pour ces prochaines élections, Lausanne perd cinq sièges, Aigle, Bex, La Vallée, Orbe, Vallorbe et Vevey en perdent un, tandis que Ecublens et Begnins en gagnent deux et que Cossonay, Echallens, Lavaux, Morges, Nyon, Rolle et La Tour en auront un de plus.

Ces modifications ne seront pas sans incidence sur les élections: les partis se répartiront différemment les sièges et les femmes y perdront peut-être un ou deux sièges; Lausanne élisait en 1978 la moitié des députés; avec cinq sièges de moins, il pourrait y avoir quelques pertes du côté féminin, à moins que les autres arrondissements n'accordent leur siège supplémentaire à une femme. Souhaitons-le.

En attendant, regardons les proportions de candidates:

| date | total candidats | dont femmes | % de femmes |
|------|-----------------|-------------|-------------|
| 1970 | 548 | 61 | 11,1 % |
| 1974 | 689 | 83 | 12 % |
| 1978 | 685 | 120 | 17,5 % |
| 1982 | 714 | 141 | 19,7 % |

La proportion augmente donc toujours un peu, ce qui est déjà réjouissant. Six arrondissements n'ont pas de candidates. Le pourcentage des autres se situe entre 7,6 et 38%; c'est l'arrondissement de Vevey qui atteint ce dernier chiffre. (Begnins: 31,5%; Romanel: 31,2%; Yverdon: 29%; Lausanne: 25,3%...)

S. Chapuis-Bischof

Les législatifs vaudois et la représentation féminine (VD)

L'Association pour les droits de la femme mène pour la quatrième fois une étude sur la participation des femmes à la vie politique des communes. Il est intéressant en effet de voir le nombre des candidates et des élus aux 128 législatifs communaux vaudois. C'est le seul canton qui possède autant de communes où le législatif est élu par les citoyens, et faire une statistique sur un tel nombre de communes permet de tirer des conclusions très valables. Nous avons pu obtenir tous les chiffres

avant la publication de l'étude* et établir quelques moyennes générales.

Proportion de candidates

en 1969, 8%; en 1973, 10,8%; en 1977, 12,9%; en 1981, 14,7%.

Proportion des élues

en 1969, 5,7%; en 1973, 7,1%; en 1977, 9,5%; en 1981, 10,8%.

On peut donc faire une constatation réjouissante: la progression est faible, certes, mais elle est continue. On fait davantage confiance aux femmes en leur proposant une candidature et surtout en les élisant. Sur les trente arrondissements électoraux, seuls quelques-uns voient leur moyenne baisser momentanément (4 au niveau des candidatures et 3 à celui des élus) et la plus forte augmentation des autres arrondissements entraîne la moyenne cantonale vers le haut.

Sch.

(* Elle pourra être obtenue dès la mi-mars auprès de Susanne Vulliamy, présidente de l'ADF, 1699 Maracon)

Berne francophone: cours ménagers à Bienne

Les cours ménagers pourraient devenir facultatifs! Les « boycotteuses » sont contentes de la tournure des événements.

La commission parlementaire qui a examiné le problème des cours ménagers obligatoires, dont plusieurs jeunes filles ne veulent plus, arrive à la conclusion: rendons les cours facultatifs! Ladite commission a présenté cette proposition au Grand Conseil bernois qui doit traiter cet objet en février.

Notons que la commission est allée plus loin que le Gouvernement bernois, qui entendait obliger les jeunes à fréquenter les cours si elles n'étaient pas en apprentissage ou en cours de formation reconnue.

Cette proposition soulage les dix « boycotteuses » dénoncées en septembre dernier. L'affaire pénale n'est pas liquidée et elle pourrait bien se terminer en queue de poisson puisqu'on ne pourra vraisemblablement plus rien reprocher à ces « hors-la-loi ». Et ce n'est pas un hasard, aux yeux de beaucoup, que le dossier ait traîné chez le juge depuis l'automne dernier: mieux valait ne rien brusquer, vu qu'il y avait du changement dans l'air! (ams)

GFFD: collège présidentiel

A la suite de la démission de sa présidente, Mme Geneviève Aubry, le Groupement féminin de Force démocratique s'est donné un collège présidentiel de cinq membres dont quatre assumeront à tour de rôle la présidence administrative chaque année: Mmes Trudi Bauler, de Tavannes, présidente administrative pour 1982; Jenni Boillat, de Bévillard, secrétaire-caissière; Danièle Vogt, de La Neuveville, responsable des relations publiques; Jeanine Noirjean, de Tramelan et Jenni Studer, de Péry.

ASSOCIATIONS

Genève: assemblée générale de l'AMCF

L'Association genevoise des mères chefs de famille tenait sa cinquième assemblée générale le 4 février. Sa présidente, Mme Miriam Mayenfisch, a fait le bilan de l'année écoulée.

Bien-être physique et psychique, orientation professionnelle, égalité des droits figurent parmi les nombreux thèmes abordés au cours de l'année 1981. Des réunions juridiques ont été mises sur pied dans les quartiers. Mais l'AVS, l'amélioration de la fiscalité pour les familles monoparentales, la garde des enfants malades, restent au centre des préoccupations de l'association. Faute de volontaires, ces dossiers restent en suspens.

Mme Mayenfisch a également annoncé la création d'un comité national qui regroupe les associations cantonales. (Voir FS de janvier 1982). A cet endroit, elle rappela le souvenir de Maria de Salm, brusquement décédée au début de cette année. Membre fondateur de l'association genevoise, membre du comité et responsable de quartier, elle assumait la liaison entre Berne et Genève.

Les mères-chefs ont pu engager une secrétaire qui assume la permanence téléphonique tous les jours de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures. En outre, le journal de l'Association pourra tenir le coup une année encore, grâce à un don généreux.

« Nous avons ouvert le chemin. Il faut trouver maintenant des volontaires pour continuer le travail »: tel est le souhait exprimé par Mme Mayenfisch. Espérons qu'elle ait été entendue.

ED

Hélène Grégoire, ou le bonheur d'être femme

Invitée par l'AMCF le 4 février, Mme Hélène Grégoire, douce, menue, attachante, évoquait les événements qui ont tissé sa vie.

Une vie hors du commun, marquée par la volonté de sortir de l'ombre son monde de femme, de le mettre en lumière pour vivre en accord avec lui. Elle y a pleinement réussi.

Hélène Grégoire se souvient du chant du coq, écho mille fois entendu, qui lui révèle un matin l'existence des êtres et des choses. Petite fille blottie sous les couvertures, elle observe sa mère qui prépare la soupe, alors que la nuit s'attarde encore dans la ferme. Découverte de la beauté, de l'amour.

« Nous étions pauvres, mais si riches intérieurement. Je n'ai jamais porté de robes neuves, mais je possédais les levers de soleil, les forêts, la nature tout entière. Il faut dire aussi qu'en Mayenne, la pauvreté soudait les gens. Tout était amour, solidarité, respect aussi. Plus tard, j'ai découvert combien la richesse peut séparer les êtres.

D'un canton à l'autre

» J'avais un immense appétit de vivre, un besoin de fraternité, de liberté et j'étais heureuse. La guerre de 14-18 m'a arrachée à ce paradis, un matin de mes dix ans. Je n'étais pas préparée à habiter le monde de la réalité, ce monde où l'on perd ceux qu'on aime, ce monde où tous, nous devons vivre. Ma mère souffrait dans sa vie de femme, dans sa vie de mère aussi et cette souffrance, je ne l'acceptais pas. J'adoptais déjà une position de défi par rapport à ma vie future.

» A dix-huit ans, je me marie. Avec un citadin, un homme riche, un bourgeois. Je me sentais comme une reine et je suis entrée dans un monde aussi différent du mien que la nuit l'est de la lumière. Quelle gageure ! Mais quel moment de gloire aussi... J'étais bête. Et puis, forcément, la souffrance et l'échec ont suivi. J'ai assisté à la mort de mes rêves, à la mort de mon amour, à la mort de l'enfant que je portais. J'avais vingt ans.



» Je suis repartie dans la vie, seule, avec mes outils de pauvre, dont j'allais me servir pour gagner mon pain. Je ne voulais plus dépendre des hommes, être à leur merci. Je pensais en avoir fini avec eux et j'ai été intransigeante. »

Hélène Grégoire vit alors des années difficiles. Que d'efforts, de luttes, de larmes aussi. C'est par le travail et l'amitié qu'elle renoue avec le monde des hommes. Elle n'est plus un petit être dépendant et dominé, mais leur égale, libre et authentique. Sa force, c'est qu'elle ne craint pas l'échec :

« De l'échec surgit souvent la victoire. Quatorze ans plus tard, je me suis remariée, avec un homme de la même condition que mon premier mari. Mais il n'était pas riche. Et, comment vous expliquer cela, il était bizarre. Il m'intriguait. C'est lui qui m'a fait travailler l'orthographe, qui m'a poussée à écrire. C'était dur, car j'étais si démunie : je n'avais appris qu'à vivre. Mais je n'avais aucun complexe. Je vous assure que personne au monde n'a jamais été plus fier que moi de ses fautes d'orthographe !

» Je n'avais aucune intention de devenir écrivain. Mais j'avais cette ténacité des gens de la terre et en m'ouvrant le monde de la pensée, mon mari me donnait une dimension supplémentaire. Je devenais un être équilibré. L'écriture m'a donné une liberté pour vivre. »

Hélène Grégoire : une très grande dame qui a su, avec beaucoup de simplicité, nous communiquer son bonheur d'être femme. Ses ouvrages sont édités à La Baconnière, à Neuchâtel. Il faut les lire : c'est quarante-cinq ans d'une vie exceptionnellement riche et dense que nous livre son auteur.

Eliane Daumont

ADF : du pain sur la planche à Neuchâtel

Aucune campagne électorale n'étant prévue au calendrier de 1982, l'ADF neuchâteloise compte en profiter pour faire un travail tant en étendue qu'en profondeur. Déjà intervenue par lettre auprès du Département de l'Instruction Publique pour dénoncer les différences d'enseignement et d'horaires entre filles et garçons dans les écoles primaires et secondaires du canton et demander qu'il soit mis fin à ces discriminations pour que le même enseignement soit garanti à tous et que soient assurées aux filles les mêmes chances de formation et de promotion qu'aux garçons, l'ADF neuchâteloise se trouve aujourd'hui confortée dans sa démarche par le feu vert que le Tribunal fédéral a donné au recours des parents de douze jeunes Vaudoises victimes d'iniquités scolaires. Le nouvel art. 4 de la Constitution fédérale, adopté le 14 juin par le peuple, doit aussi trouver son application dans une égalisation intégrale des programmes scolaires. Aussi l'ADF persévèrera-t-elle dans sa démarche durant cette année, pour obtenir gain de cause.

Bureau de la condition féminine

L'idée de la création d'un Bureau de la condition féminine est sortie de sa phase fœtale. Invitée par le chef du Département de Justice et de Police, le conseiller d'Etat M. Pierre Du Bois, une délégation de l'ADF s'est rendue au Château pour présenter sa requête verbalement, exposer ses buts, envisager ses plans et moyens, en tirant avantage des expériences déjà faites ailleurs sur le terrain, solliciter aussi des autorités cantonales non seulement des paroles prometteuses, mais surtout aussi la concrétisation de ses desiderata dans la pratique pour que soit réalisée l'égalité hommes/femmes votée le 14 juin.

Jura : une association des femmes chefs de famille

Depuis le mois de mars 1981, un groupe de travail réuni par le Bureau de la condition féminine a étudié la création d'une association des femmes chefs de famille.

Neuf séances ont été nécessaires pour faire un premier tour des problèmes posés aux femmes seules ayant charge de famille, puis pour élaborer les statuts de l'association, dont la création s'est révélée très vite nécessaire, enfin pour préparer un programme d'activités.

C'est vendredi 22 janvier que l'association des femmes chefs de famille s'est constituée.

Ses buts

Cette association apolitique, non confessionnelle et sans but lucratif, désire aider les femmes chefs de famille dans les problèmes psychologiques, juridiques et économiques en organisant l'information, l'entraide et en collaborant avec les autres associations féminines. Elle permettra aux femmes chefs de

Reçue avec bienveillance et compréhension, la délégation, à la suite d'un entretien objectif et approfondi, fut unanime à approuver les mesures envisagées en commun, pour donner dès que possible à cette première entrevue une suite qui permette de mettre sur pied un Bureau de la condition féminine dans un avenir qui ne soit pas les calendes grecques. Un regain de labeur et d'efforts de la part de l'ADF est bien entendu indispensable pour arriver à bonne fin.

AF et ADF

L'Aide Familiale, — une institution éminemment humanitaire et de pressante actualité, attentive à colmater les lézards de notre édifice social — a capté l'intérêt des membres de l'ADF des Montagnes neuchâteloises réunies en assemblée générale pour faire le bilan de l'année écoulée : pas de quoi pavoiser malgré une activité bien soutenue, baisse des effectifs après radiation de membres très âgés et désintéressés, diminution du capital, suite à des frais de publicité très élevés et aux cotisations très chères à l'ADF centrale. Le recrutement restera donc l'objectif primordial pour l'année 1982, sans négliger les actions pour l'égalité scolaire et la création d'un Bureau de la condition féminine sur le plan cantonal. Une fois le comité reconduit dans ses fonctions, Mlle A. Mayoraz, aide familiale depuis vingt-cinq années à la Chaux-de-Fonds, laissa parler son cœur en racontant ses expériences dans ce travail social qui réclame savoir-faire, abnégation et sacrifices, travail qui s'avère plus difficile aujourd'hui en raison des très nombreux cas sociaux quasi insolubles, mais aussi de carences inquiétantes et graves consécutives à l'actuelle situation de crise et de chômage dans la cité. Des raisons financières, comme aussi l'insuffisance du personnel ne permettent pas, pour le moment, d'apporter les remèdes qu'il faudrait.

Jenny Humbert-Droz

famille de s'unir et de se solidariser pour se faire entendre. Elle est ouverte à toute femme chef de famille, célibataire, divorcée, séparée ou veuve.

Son comité

Le comité est composé de sept personnes. Madame Renée Ducommun, Les Bois, en assume la présidence, Madame Danièle Oertli, la vice-présidence et Madame Edith Gueninchault, le secrétariat.

Déjà, la jeune association a prévu d'organiser une soirée d'information qui sera annoncée prochainement. Elle tient à mettre l'accent sur la solidarité et attend avec impatience de nouvelles sociétaires.

Devenez membres !

Toute femme devant supporter seule la charge d'une famille et s'intéressant aux activités et à l'aide d'une telle association, est invitée à devenir membre de l'Association des femmes chefs de famille.

On peut contacter la présidente, Madame Renée Ducommun, N° de tél. (039) 61 13 88 (privé) ou (039) 51 22 00 (professionnel), ou